

La chair des prétoires

Entretien avec l'historien Frédéric Chauvaud qui essaie de comprendre «pourquoi le judiciaire a colonisé l'imaginaire de notre société».

Entretien **Pauline Lumeau** Dessins **Launay**

La Chair des prétoires. Histoire sensible de la cour d'assises (1881-1932) sort en mai aux Presses universitaires de Rennes. Rencontre avec Frédéric Chauvaud, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Poitiers¹, auteur de cette histoire inédite de la cour d'assises, vue de l'intérieur.

L'Actualité. – Pourquoi la cour d'assises fascine-t-elle autant ?

Frédéric Chauvaud. – C'est la juridiction la plus spectaculaire. C'est là que l'on traite les affaires les plus graves : meurtres étranges, crimes sadiques, assassinats effroyables. On peut être condamné à la peine capitale ou aux travaux forcés à perpétuité. La presse populaire rend compte des procès tandis que des écrivains, comme Emile Zola ou François Mauriac, assistent aux audiences afin de recueillir des impressions, des émotions, des sensations qui suscitent l'indignation ou l'effroi.

Vous parlez d'émotions mais que se passe-t-il véritablement à l'intérieur de la salle ?

C'est la pièce de théâtre la plus excitante et la plus dramatique qui soit : écrivent des magistrats, des avocats et des chroniqueurs judiciaires, car, disent-ils, nous sommes dans le domaine de la réalité. Tout doit être transparent. Au-delà des mises en scènes réglées, se manifeste, écrivent les «tribunaliens», un véritable bouillonnement, fait de pleurs, d'hésitation, de colère, de tremblements, d'enthousiasme, d'incidents... Nous y retrouvons tous les personnages du théâtre. Tout d'abord : le public,

composé de dames élégantes. Parées, elles se rendent à la cour d'assises comme si elles allaient au théâtre pour se montrer et bavarder. A Paris, des écrivains s'y rendent, des ouvriers, des artisans, des commerçants s'y pressent également. En province, on trouve un public plus «chic». Des femmes de notables reçoivent des cartons d'invitation de la part de présidents d'assises et bénéficient de places réservées. Le reste du public est constitué d'anonymes. Nombreux sont ceux qui veulent s'y distraire, tentent de trouver une place et passent de longues heures debout. A partir de 1928, un procureur parisien tente, par une circulaire, de faire cesser cette habitude «scandaleuse», arguant du fait que la cour d'assises n'est pas une salle de spectacle. Toutefois, les romanciers continuent de s'y rendre, et le public élégant se «reconstitue» dans nombre de départements.

S'il y a un public, qui sont les acteurs ?

Selon les observateurs des tribunaux, les premiers rôles sont tenus par les présidents de la cour d'assises. Ils sont essentiels, car ils animent les débats, confèrent une atmosphère à chaque fois particulière au procès, et veulent faire «advenir la vérité». A partir de 1881, ils n'ont plus le droit de «résumer» l'affaire pour le jury, les derniers mots restent à la défense. Certains présidents dramatisent à l'excès, d'autres usent parfois du registre comique. Les procureurs tiennent eux aussi un rôle important même si, en général, ils n'ont pas bonne réputation. En effet, d'anciens présidents d'assises et des journalistes se moquent de ces orateurs qui utilisent leurs notes et rédigent parfois leur réquisitoire longtemps à l'avance, sans tenir compte des débats. Quant aux accusés, ils sont aussi sur le devant de la scène. Les journalistes les décrivent physiquement lors de leur arrivée dans la salle. Ils s'attachent à leurs gestes et à leur regard, voire à leur nez ou leurs mains, comme si, par ce biais, on pouvait aller au fond d'un individu. Les observateurs ne manquent pas non plus de guetter leurs réactions à l'annonce du verdict.

¹ Vient de codiriger, aux publications de la Sorbonne, *Figures de femmes criminelles de l'Antiquité à nos jours* et va faire paraître *L'effroyable crime des sœurs Papin* chez Larousse.



Dessin paru dans
L'Assiette au beurre
le 29 août 1903.

Par qui sont tenus les seconds rôles ?

Les seconds rôles, du moins dans certains comptes rendus, sont attribués aux avocats dont une poignée, par génération, est devenue célèbre. En 1880, le public se trouve en présence d'acteurs qui «surjouent» mais, à partir de 1890, les audiences basculent vers plus de sobriété. L'essentiel est de «toucher» les membres du jury. Il faut les convaincre. Désormais, il importe d'émouvoir sans «en faire trop» et de jouer sur la corde sensible. Après la Première Guerre mondiale, nombre d'avocats sont à l'origine d'incidents d'audience. Cette «nouvelle technique» vise à mettre le président en porte-à-faux et à fragiliser l'accusation.

Relégués au second rôle, les jurés sont les acteurs silencieux mais de la plus grande importance, car c'est eux qu'il faut convaincre. Le jury est composé de douze hommes tirés «au sort» sur les listes départementales. Toutefois, on remarque que l'on ne trouve jamais parmi eux d'ouvriers, de domestiques ou de femmes. André Gide a été l'un d'entre eux. Juré de la cour d'assises de Normandie en 1912, il a publié un livre de souvenirs dans lequel il raconte son expérience.

La cour d'assises reflète-t-elle les époques ?

Oui, à la fois les transformations économiques et les mutations des liens sociaux et des sentiments à l'instar de l'envie, la jalousie ou la haine. Les sentiments semblent éternels, même s'ils ne s'expriment pas de la même manière en fonction des époques. C'est aussi le cas de la

haine. Les mœurs changent aussi, notamment au niveau de la conjugalité. En effet, dans les couples, les attentes des hommes et des femmes sont différentes. Au fur et à mesure du temps, les épouses deviennent plus exigeantes et souhaitent plus de liberté. Elles ne veulent pas se satisfaire du rôle que la société veut leur donner.

Dans les prétoires, les acteurs du procès se posent la question de la pertinence et de la fiabilité des témoignages. En 1905, on invente le concept de «mythomanie» qui décrédibilise la parole des femmes et des enfants. Contrairement à aujourd'hui, on fait peu de cas des victimes. Elles sont laissées dans les «coulisses», mais il est plus important d'essayer de comprendre le «mystère» du passage à l'acte et de rendre la justice pour défendre la société. Le mal est fait, affirment les contemporains. On ne prend pas en compte le trouble des victimes ou de leur famille et dans le procès pénal l'idée de réparation n'est pas d'actualité. On voit également apparaître des transformations liées à l'évolution d'une société en recherche de vitesse. Des crimes inédits sont commis. Les tueurs en série sont reconnus. On s'intéresse à des crimes liés à certaines formes de perversions comme le fétichisme et on découvre les crimes gratuits.

Est-ce nouveau de prendre en compte le sensible dans une histoire de la cour d'assises ?

Il n'existe pas de livre d'histoire prenant pour sujet ce qui se déroule à l'intérieur de la cour d'assises, un peu à la manière des ethnologues. On ne trouve que des ouvrages «techniques» sur le fonctionnement des juridictions répressives ou sur quelques grandes affaires criminelles célèbres, mais rien sur les regards, les déplacements, les bruits, la manière de conduire les débats. Je me suis intéressé, puis passionné pour ce sujet qui permet de comprendre pourquoi le judiciaire a colonisé l'imaginaire de notre société. Je me suis rendu compte qu'il existait une énorme documentation inédite sur le fonctionnement des cours d'assises, à un moment charnière de leur histoire, mais que personne, à ma grande surprise, ne l'avait utilisée.

Je me suis donc appuyé sur les comptes rendus des chroniqueurs judiciaires : plus de 20 000 pages des grands journaux de l'époque : *Le petit journal*, *Le matin*, *Le petit parisien* et *Le journal*. Il m'a semblé plus judicieux de ne pas traiter les affaires exceptionnelles, car bien connues, mais de retenir plutôt les affaires ordinaires. De la sorte, il devient possible de faire de l'histoire compréhensive, soucieuse de s'attacher aux hommes et aux femmes du passé, de saisir leurs aspirations et leurs ambitions, de comprendre les questions relatives au passage à l'acte, de suivre les sensibilités collectives et les systèmes de perception d'une époque qui sont encore aujourd'hui très largement les nôtres. ■